

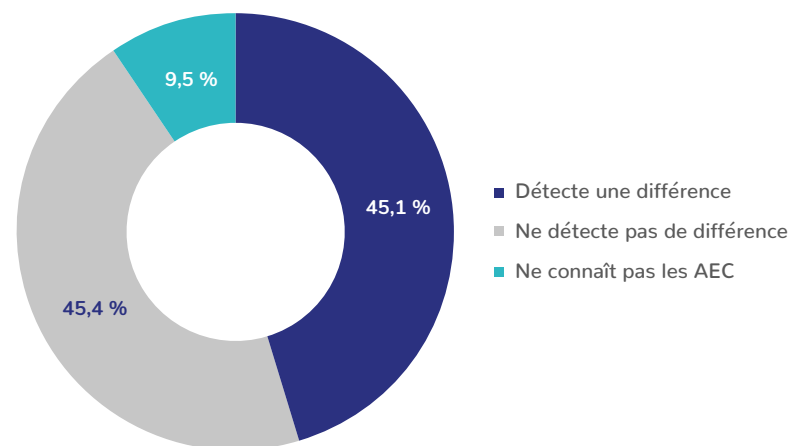
Comparatif global de la satisfaction des employeurs par rapport au rendement des nouveaux titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en formation technique

Constat global : Sur le plan de la qualité du rendement, la distinction entre les titulaires d'un DEC et les titulaires d'une AEC est parfois difficile pour certains employeurs. Parmi ceux qui le peuvent, la grande majorité considère que les titulaires d'un DEC sont plus compétents et offrent un meilleur rendement que les titulaires d'une AEC.



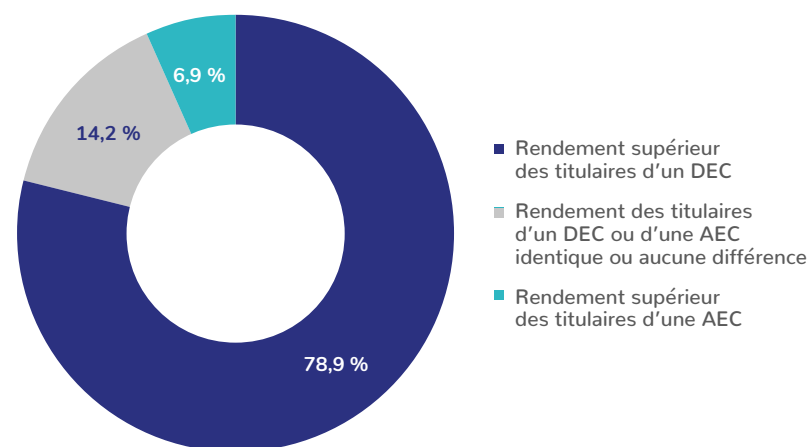
Proportion des employeurs qui détectent une différence, du point de vue du rendement, entre les titulaires d'un DEC et les titulaires d'une AEC

Près de la moitié (45,4 %) des employeurs ayant engagé des titulaires d'un DEC ne sont pas en mesure de les distinguer, du point de vue du rendement, des titulaires d'une AEC.



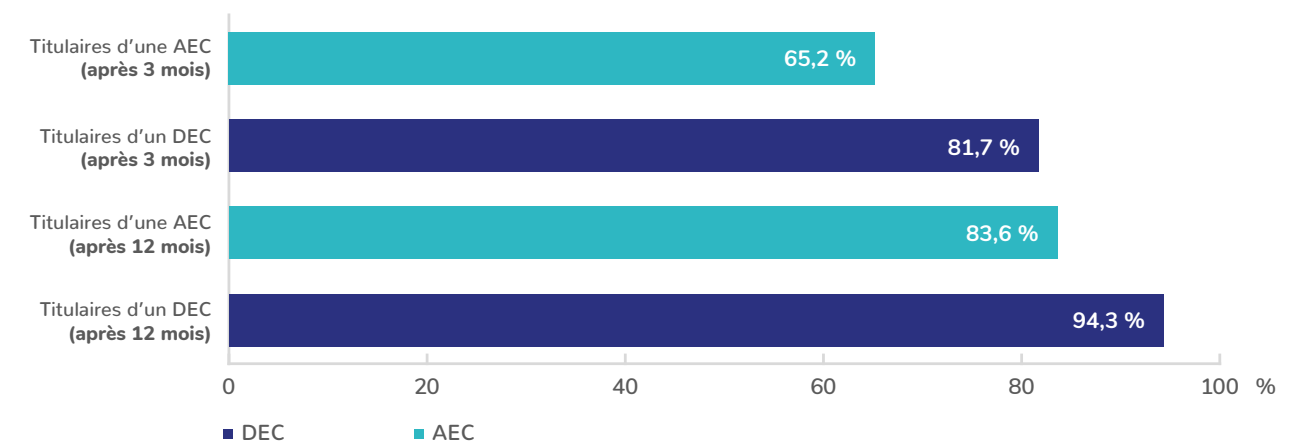
Perception des employeurs par rapport à la qualité du rendement des titulaires d'un DEC ou d'une AEC

Parmi les employeurs qui peuvent détecter une différence, du point de vue de la qualité du rendement, entre les titulaires d'un DEC et les titulaires d'une AEC, près de 80 % considèrent que le rendement des titulaires d'un DEC est supérieur à celui des titulaires d'une AEC.



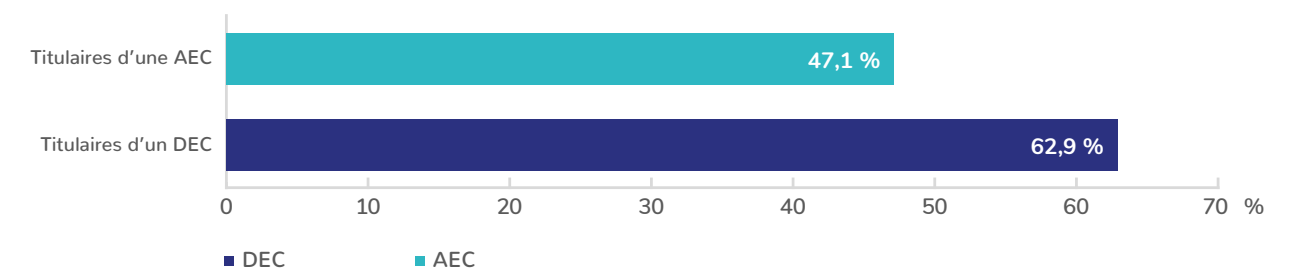
Proportion des employeurs ayant jugé satisfaisant le rendement des titulaires d'un DEC ou d'une AEC après 3 mois et 12 mois de travail

La proportion des employeurs jugeant le rendement satisfaisant augmente considérablement avec le temps chez les employeurs de titulaires d'une AEC, tandis qu'elle est déjà élevée après seulement 3 mois chez les employeurs de titulaires d'un DEC.



Proportion des employeurs considérant globalement les compétences des nouveaux titulaires d'un DEC ou d'une AEC comme étant fortes

La proportion des employeurs considérant globalement les compétences comme étant fortes est plus élevée chez les employeurs de nouveaux titulaires d'un DEC (62,9 %) que chez les employeurs de nouveaux titulaires d'une AEC (47,1 %).



Ces résultats s'inscrivent dans le cadre du sondage mené en 2021-2022 auprès d'employeurs ayant embauché de nouveaux titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en formation technique. Plus de 1 000 employeurs se sont exprimés sur plusieurs thèmes lors de ce sondage. Pour plus de détails, veuillez écrire à enquetes@mes.gouv.qc.ca.